



Recommandations aux communes genevoises

Législature 2025-2030

En 2024-2025, 90 associations et institutions genevoises ont uni leurs forces et leurs expériences de terrain pour faire émerger les attentes du réseau seniors face aux politiques communales. Elles proposent ici une série d'actions à l'intention des 45 communes genevoises pour assurer un accès équitable et des prestations adaptées aux réalités et besoins des seniors, quel que soit leur parcours de vie et leur lieu de résidence.

Construire une politique coordonnée entre communes et canton en faveur des seniors

1. LEVER LES OBSTACLES AFIN D'OPTIMISER L'ACCESSIBILITÉ AUX ESPACES PUBLICS, AUX SERVICES ET AUX COMMERCES.

Favoriser la présence de commerces et de services, y compris itinérants, dans tous les quartiers (ex : café, épicerie, coiffeur).

Effectuer des parcours de mobilité dans la commune avec des groupes d'usagères et usagers seniors, pour identifier toutes les entraves existantes.

2. MIEUX FORMER ET SENSIBILISER AUX ENJEUX DU VIEILLISSEMENT ET DE LA MOBILITÉ RÉDUITE LES ACTEURS DE L'HABITAT ET DÉVELOPPER UNE MEILLEURE COLLABORATION AVEC LES ACTEURS SOCIO-SANITAIRES ET LES SENIORS CONCERNÉ·E·S.

Lors des aménagements, avoir au niveau de la commune une personne référente pour ces enjeux.

Constituer une liste de vérification basée sur les expériences vécues par les seniors, qui devra être consultée par les architectes.

3. DÉVELOPPER DES OUTILS QUI PERMETTENT LA TRANSVERSALITÉ ENTRE LE SOCIAL ET LA SANTÉ.

Développer, au sein de la commune, des lieux physiques qui réunissent les acteurs du social et de la santé.

Favoriser la participation des seniors dans tous les domaines de la vie sociale

4. CONSULTER SYSTÉMATIQUEMENT LES SENIORS.

Créer, dans chaque commune ou quartier, un organe consultatif formé de seniors et de représentant·e·s du réseau seniors, qui soit consulté systématiquement sur toutes les politiques publiques.

5. VALORISER AU MAXIMUM L'AUTONOMIE ET LES CAPACITÉS DES SENIORS DANS LE CADRE DES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES QUI LES CONCERNENT.

Assurer une offre d'accompagnement, de formation et d'information, y compris à domicile, sur les démarches administratives.

6. APPUYER ET FINANCER DES FORMATIONS DESTINÉES AUX SENIORS POUR LUTTER CONTRE L'EXCLUSION NUMÉRIQUE ET FAVORISER LEUR AUTONOMIE.

Créer un support à l'utilisation des outils informatiques, avec une offre de formation. Mettre en place une permanence, y compris à domicile pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer.

Créer un fond de soutien financier pour les personnes n'ayant pas accès aux outils numériques.

7. SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS INTERGÉNÉRATIONNELS.

Créer des binômes jeunes-seniors pour des activités et des échanges. Encourager le partage de logements entre jeunes et seniors.

Lutter contre l'isolement social des seniors

8. FAVORISER LES ACTIONS DE PROXIMITÉ, DANS LES QUARTIERS.

Favoriser le lien social à travers le lieu (ex : locaux de la commune, tea room, place du village), la rencontre (ex : activités culturelles et sportives, repas, réseau de pairs) et l'accessibilité (ex : toilettes, bancs, pédibus, transport).

9. RECONNAÎTRE ET INCLURE DANS LE SUIVI ET L'ACCOMPAGNEMENT DES SENIORS LE RÉSEAU PROFESSIONNEL ET BÉNÉVOLE EXISTANT, MAIS AUSSI LE RÉSEAU INFORMEL (EX : LES PROCHES, LE VOISINAGE, LES COMMERCE DE PROXIMITÉ, ETC.).

Cartographier systématiquement au sein de la commune les acteurs formels et informels existants.

10. DÉVELOPPER UNE VRAIE SYNERGIE ENTRE LE DOMAINE SOCIAL ET DES SOINS DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES SENIORS.

Formaliser de manière proactive le partage d'information et la collaboration santé-social, par exemple en mutualisant les locaux.

11. DÉVELOPPER ET/OU RENFORCER L'INTERVENTION INDIVIDUELLE, LES VISITES À DOMICILE, LE BÉNÉVOLAT PAR ET POUR LES SENIORS, VALORISER LES ORGANISATIONS DE BÉNÉVOLAT EXISTANTES.

Créer au sein de la commune une coordination des bénévoles qui assure la formation et l'accompagnement des seniors.

Soutenir les seniors dans toutes les tâches de la vie quotidienne qui ne sont pas de la compétence exclusive du canton

12. CRÉER UN PÔLE COMMUNAL D'INFORMATION, D'ORIENTATION ET D'ACCOMPAGNEMENT SUR LES PRESTATIONS ET LES ACTIONS EN LIEN AVEC LES SENIORS.

Créer un pôle de ressources pour assurer la mise à disposition de prestations de services (ex : démarches administratives, transport, courses/achats, nettoyage, garde d'animaux, jardinage, etc.) et valoriser l'engagement des personnes bénévoles qui assurent certaines de ces tâches.

Éditer un kit d'information mis à jour, accessible et répondant aux besoins des seniors et de leurs proches.

Sensibiliser le personnel communal à la diversité des parcours des seniors. Le former aux problématiques liées au vieillissement : malentendance, malvoyance, troubles cognitifs, mobilité réduite, etc. Adopter systématiquement la méthode FALC (écriture facile à lire et à comprendre).

Informers les seniors, ainsi que leur entourage, sur les prestations existantes

13. INFORMER DÈS LA PRÉPARATION À LA RETRAITE SUR LES PRESTATIONS INDIVIDUELLES EXISTANTES.

Organiser des rencontres ou apéros pour les seniors et leur entourage.

Envoyer un courrier à tou·te·s les habitant·e·s de la commune à 63 ans (juste avant la retraite) et à 65 ans (juste après la retraite) pour les informer sur les prestations de proximité. Adapter le courrier aux principales langues parlées dans la commune.

14. INFORMER TOUT AU LONG DE LA RETRAITE SUR LES PRESTATIONS ET LES DROITS EXISTANTS, EN INSTAURANT UN CONCEPT DE PRÉSENTATION INTERINSTITUTIONNELLE.

Organiser des rencontres régulières entre des représentant·e·s de la commune et les seniors.

Assurer la mise à jour des informations sur le site internet communal, en utilisant des terminologies similaires dans toutes les communes pour garantir une plus grande cohérence.

15. AVOIR SYSTÉMATIQUEMENT UNE ALTERNATIVE ANALOGIQUE PARALLÈLE À LA VOIE NUMÉRIQUE.

Former des pairs-seniors relais d'information et d'orientation sur les prestations existantes pour seniors.